Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-67_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 1-2026
Délibération : 67-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT FDGDON

M. le Maire informe l'assemblée que le référent est chargé :

- d'assurer le relais d'information entre la FDGDON et la commune ;
- de suivre les actions de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles sur le territoire communal ;
- de sensibiliser les administrés aux enjeux sanitaires et environnementaux ;
- de participer, le cas échéant, aux réunions ou actions organisées par la FDGDON.

Il évoque également le remplacement de M. Pierre PERRET, piégeur de frelons asiatiques, et lance un appel à volontariat au sein de l'assemblée.
Aucun élu ne se porte candidat pour assurer cette mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-67_2026-DE

Considérant le rôle de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) dans la prévention, la surveillance et la lutte contre les organismes nuisibles (notamment espèces invasives, ravageurs, etc.) ;

Considérant la nécessité pour la commune de désigner un élu référent afin d'assurer le lien avec la FDGDON et de coordonner les actions locales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

-De désigner en qualité de référent auprès de la FDGDON :
M. Jean-François BUSSON, 2ème adjoint ;
-De désigner en qualité de référent suppléant :
M. serge BRAUD, conseiller municipal ;
-M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à la FDGDON.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.